

# CONSULTATION PARALLÉLISÉE SUR LA DEMANDE DE RENOUELEMENT ET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE KERASTANG EXPLOITÉE PAR CARRIÈRES LAGADEC À SAINT-RENAN

## Compte Rendu de la Réunion Publique d'ouverture

**Date** : 18 septembre 2025 de 18h à 19h45

**Lieu** : Espace Racine, à Saint Renan

**Objectif principal** : Présenter le projet, répondre aux questions, et recueillir les avis des participants.

**Animation** :

- **La commission de consultation du public :**

- Animation de la réunion : M. Patrice Rouat, commissaire enquêteur, président de la commission de consultation du public, désigné par le Tribunal administratif de Rennes,
- Prise de notes : Catherine Desbordes, commissaire enquêtrice, membre de la commission, désignée par le Tribunal administratif de Rennes.
- Gestion des prises de parole : Françoise Isaac-Peschet, commissaire enquêtrice, membre de la commission, désignée par le Tribunal administratif de Rennes.

- **Le porteur du projet :**

- Présentation technique du projet :  
Monsieur Benoit Sicot, responsable foncier pour les carrière lagadec ;  
Monsieur Matthieu Simon, directeur de l'activité carrière, Carrière Lagadec
- Monsieur Louis-Paul Lagadec, directeur de la société Lagadec était également présent dans le public et se tenait prêt à répondre à d'éventuelles questions

**Personnes présentes dans le public** : 8 personnes.

### 1. INTRODUCTION DE LA RÉUNION (5 MN)

Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une consultation publique organisée pour recueillir les avis du public sur le projet d'extension et de renouvellement de la carrière de Kerastang à Saint Renan.

La consultation se déroule du 8 septembre au 8 décembre 2025.

Deux réunions publiques sont prévues : une réunion d'ouverture le 18 septembre et une réunion de clôture le 29 novembre.

Deux permanences sont également organisées pour permettre aux citoyens de rencontrer le commissaire enquêteur, afin de lui poser leurs questions et de déposer leurs observations, les mercredi 15 octobre et samedi 6 décembre.

L'objectif principal de cette réunion est de présenter le projet en détail, de répondre aux interrogations des participants et de recueillir leurs avis.

## **2. PRÉSENTATION DU PROJET (35 MN)**

Les représentants de Carrière Lagadec commencent leur présentation en rappelant l'historique de la carrière de Kerastang, exploitée depuis les années 1950. Ils soulignent que cette carrière extrait du granit de Saint-Renan, une ressource locale essentielle pour les travaux publics et le bâtiment.

Chaque habitant consomme en moyenne 9 tonnes de granulats par an en Bretagne (contre 7 tonnes en moyenne nationale).

Les granulats sont la deuxième ressource la plus consommée au monde après l'eau, en raison de leur résistance et de leur utilité dans les infrastructures (bétons, routes, bâtiments, etc.).

Le prix du granulat double tous les 20 km en raison des coûts de transport. Cela justifie la nécessité de carrières locales pour limiter les coûts et l'impact carbone lié au transport.

La carrière de Kerastang couvre donc un rayon de 20 à 30 km autour de Saint-Renan, à l'exception des enrochements, qui peuvent être livrés plus loin pour des projets spécifiques (comme les ports ou les digues).

L'autorisation préfectorale actuelle arrive à échéance en mars 2026. Actuellement, la carrière extrait environ 150 000 tonnes de granite par an et gère également des déchets inertes.

En 2022, une demande a été faite pour accueillir des déchets inertes afin de les recycler, notamment des bétons.

Le projet vise à obtenir un renouvellement de l'autorisation pour une durée de 30 ans, ainsi qu'une extension de la surface d'exploitation de 13,7 hectares, portant la surface totale à 41 hectares.

Les raisons avancées pour justifier ce projet incluent l'épuisement progressif du gisement actuel, ce qui rend nécessaire l'extension pour garantir un approvisionnement continu en matériaux pour les 30 prochaines années.

Le projet met également en avant une approche d'économie circulaire, avec le stockage et le recyclage de 20 000 tonnes de déchets inertes par an, ce qui

permet de réduire l'impact environnemental lié à l'extraction de nouveaux matériaux.

Une autre motivation importante est l'amélioration de la sécurité routière, avec le déplacement de l'entrée de la carrière pour limiter les risques liés à la circulation des camions.

Plusieurs mesures environnementales et techniques sont déjà en place :

Les vibrations causées par les tirs de mine sont déjà surveillées grâce à des sismomètres installés autour de la carrière. Ces appareils permettent de mesurer en temps réel les vibrations et de s'assurer qu'elles restent en dessous des seuils critiques. Par ailleurs, des mesures de bruit sont réalisées en continu pendant les heures d'exploitation. Plusieurs stations de mesure sont placées à divers endroits stratégiques autour de la carrière, et les données recueillies sont transmises régulièrement à la DREAL pour un suivi rigoureux.

Pour limiter la dispersion des poussières, les pistes de la carrière sont arrosées régulièrement. De plus, la vitesse des engins est limitée afin de réduire les émissions de poussière. Des jauges de poussière sont également installées pour mesurer les retombées, et des campagnes de mesure sont menées deux fois par an.

Les eaux de ruissellement sont traitées grâce à des bassins de décantation déjà en place. Ces bassins permettent de filtrer les particules en suspension avant que l'eau ne soit rejetée dans le milieu naturel. Les eaux pompées passent par ces bassins avant d'être rejetées dans le fossé qui rejoint le ruisseau.

Des inventaires écologiques sont réalisés en collaboration avec des écologues pour suivre les populations d'amphibiens et d'autres espèces présentes sur le site. Des bassins ont été aménagés à l'extérieur de la carrière pour favoriser le développement des amphibiens. Des mesures d'évitement sont également mises en place pendant les périodes de reproduction pour protéger ces espèces.

Dans le cadre du projet d'extension de nouvelles mesures sont prévues:

De nouveaux talus végétalisés seront créés pour réduire les nuisances sonores et visuelles liées à l'extension de la carrière.

L'entrée de la carrière sera déplacée pour améliorer la sécurité routière et limiter les risques liés à la circulation des camions.

De nouveaux bassins de décantation seront ajoutés pour garantir la même efficacité de traitement des eaux malgré l'extension de la surface exploitée.

Les mesures de suivi écologique se poursuivront pour protéger la faune et la flore. Des ajustements seront apportés en fonction des résultats des inventaires et des besoins identifiés.

Sur le plan économique, le projet permet de maintenir 60 emplois directs et indirects et de continuer à approvisionner la région en granulats, essentiels pour les chantiers locaux.

### 3. TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LEPUBLIC (1H)

**Q1 :** Des réponses seront-elles apportées aux questions du public sur le registre dématérialisé?

**Patrice Rouat :**

Oui. le maître d'ouvrage est encouragé à apporter des réponses et elles seront disponibles sur le site.

**Q2 :** Pourquoi n'avons-nous pas reçu de courrier d'information concernant cette réunion ?

**Porteur de projet :** Nous sommes passé chez vous à deux reprises sans rencontrer personne. Nous reconnaissons qu'il est difficile de toucher tout le monde. Des affichages ont été faits en mairie et dans la presse locale.

**Patrice Rouat :** La procédure repose sur les publications légales, comme l'affichage en mairie, les publications dans la presse et les affichages sur sites.

**Q3 :** Pourquoi la carrière s'étend-elle jusqu'en bas, près des habitations ?

**Porteur de projet :** Ce terrain en bas n'est pas prévu pour l'extraction de cailloux, mais pour le stockage des terres de découverte. La topographie de ce terrain, en pente, s'y prête bien. Nous évitons ainsi de faire des tirs de mine trop près des habitations.

**Q4 :** À quelle hauteur le remblai peut-il monter ?

**Porteur de projet :** Le remblai ne dépassera pas la hauteur actuelle du champ. Nous aplanirons simplement le terrain, sans créer de montagne. Les talus seront végétalisés pour limiter l'impact visuel.

Pour la butte qui sera végétalisée, le remblaiement sera progressif.

Le pont bascule sera créé à l'entrée avec un petit bureau, la hauteur du talus a été étudiée pour masquer ces nouveaux éléments de paysage aux habitants du lotissement.

**Q5 :** Où seront stockés les déchets inertes ?

**Porteur de projet :** Pas de changement dans l'activité de stockage des déchets inertes qui restent dans le trou. Les déchets inertes seront stockés au fond de la carrière, près des concasseurs. Cela permet de limiter les nuisances sonores et les poussières, car tout se trouve dans le trou.

**Q6 :** Une centrale d'enrobés sera-t-elle mise en place dans l'avenir ?

**Porteur de projet :** Il n'est pas prévu d'installer une centrale d'enrobés dans le cadre du projet actuel. Si une telle installation devait être envisagée à l'avenir, cela nécessiterait une nouvelle procédure d'autorisation et une consultation publique supplémentaire.

**Q7 :** Le chemin où les camions sont censés sortir, dans le cadre du déplacement de l'entrée du site, me semble être un chemin communal descendant jusqu'à Kérastang.

**Porteur de projet :** Le chemin est communal sur 150m seulement. Nous avons déjà fait une demande à la commune pour acquérir cette partie du chemin afin de sécuriser l'accès. Nous prévoyons de déplacer l'entrée de la carrière vers un nouvel emplacement près du rond-point de Ty Ruz pour éviter les risques liés à la traversée de la route départementale actuelle.

**Q8 :** Pourquoi y a-t-il des fissures sur les façades de ma maison située à 300m de la carrière ? Est-ce lié aux activités de la carrière ?

**Porteur de projet :** Nous comprenons votre inquiétude concernant les fissures sur les façades de votre maison. Cependant, il est peu probable que ces fissures soient directement liées aux activités de la carrière. Les vibrations générées par les tirs de mine sont surveillées et maintenues en dessous des seuils critiques. Nous avons installé des sismomètres pour mesurer ces vibrations, et les résultats montrent qu'elles sont bien inférieures aux limites pouvant causer des dommages aux habitations.

Cependant, ce que vous ressentez pourrait être lié au souffle généré par les tirs de mine. Lorsqu'une grande quantité de roche est déplacée, cela crée un déplacement d'air, un peu comme un souffle. Ce souffle peut parfois faire vibrer des éléments légers dans les maisons, comme des fenêtres ou des objets suspendus, mais il ne cause pas de dommages structurels.

Nous proposons de venir installer un sismomètre chez vous lors du prochain tir de mine pour vérifier les niveaux de vibration et vous rassurer. Les fissures peuvent avoir plusieurs causes, notamment des mouvements naturels du sol ou des variations climatiques. Laissez-nous vos coordonnées, nous vous contacterons au préalable.

**Q9 :** Une personne doute que le talus au nord puisse protéger leur vision de la carrière, du bruit et des poussières. Elle évoque une pollution visuelle de son environnement.

**Porteur de projet :** Nous comprenons votre préoccupation concernant l'impact visuel et les nuisances potentielles liées à la carrière. Le talus que nous prévoyons de créer au nord fera jusqu'à 10 mètres de hauteur. Même si, au début, il ne masquera pas entièrement la vue de la carrière, son efficacité augmentera progressivement.

En effet, le talus aura un intérêt plus marqué lorsque nous aurons reculé le front de taille et que le terrain sera presque à plat derrière. À ce moment-là, le talus cachera les éventuels engins et installations, réduisant ainsi l'impact visuel.

Nous proposons également de réaliser un photomontage pour vous montrer l'impact visuel depuis votre habitation.

Nous pouvons également nous déplacer chez vous pour évaluer ensemble l'impact visuel et discuter des mesures possibles avant la fin de la consultation publique.

**Q10 :** Une personne s'inquiète de la protection du chemin creux (à l'Est de la carrière)

**Porteur de projet :** Le chemin creux n'est pas impacté

**Q11 :** Avez-vous consulté la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) sur ce projet ?

**Porteur de projet :** La SAFER n'a pas été officiellement consultée dans le cadre de cette procédure, mais elle pourra s'exprimer lors de la vente des terrains si l'autorisation d'exploiter est accordée.

**Q12 :** Quand sont réalisées les mesures de bruit ?

**Porteur de projet :** Les mesures de bruit sont réalisées en continu pendant les heures d'exploitation. Les explosions ne sont pas spécifiquement mesurées, car elles ne durent qu'une seconde. Nous enregistrons les niveaux sonores sur des périodes prolongées.

**Q13 :** Y a-t-il un risque de libération de radon lors des explosions ?

**Porteur de projet :** Non, il n'y a pas de risque accru de libération de radon. Le radon est naturellement présent dans le granite, que la carrière soit exploitée ou non. La carrière est naturellement ventilée, ce qui limite tout risque.

**Q14 :** Quel est le trajet des eaux pompées ?

**Porteur de projet :** Les eaux pompées passent par des bassins de décantation avant d'être rejetées dans le fossé qui rejoint le ruisseau. Les mesures montrent que l'eau rejetée est souvent très légèrement plus propre que celle du ruisseau en amont, grâce à la décantation. Le phénomène de dilution est effectif mais 2% du débit n'est pas significatif sur les mesures.

**Q15 :** Que faites-vous pour protéger les amphibiens présents sur le site ?

**Porteur de projet :** Bretagne vivante fait un inventaire pour connaître les conditions de développement des amphibiens (mesure de compensation). Nous avons aménagé des bassins à l'extérieur de la carrière pour favoriser leur développement. Ces bassins permettent aux amphibiens de se reproduire et de vivre dans un environnement adapté. Nous évitons de curer les bassins pendant les périodes de reproduction et prenons des précautions particulières pour ne pas déranger ces espèces. Lors des curages nécessaires, nous intervenons par moitié de bassin et en dehors des périodes de reproduction pour minimiser l'impact.

**Q16 :** La SAFER a-t-elle acheté des terrains pour ce projet ?

**Porteur de projet :** Un accord d'achat a été trouvé avec les propriétaires, mais l'achat ne sera effectif que si le projet d'extension est autorisé.

**Q17 :** Que se passera-t-il après 30 ans d'exploitation ?

**Porteur de projet :** Nous prévoyons une remise en état du site, avec des plans d'eau, des zones agricoles et des milieux naturels.

Des garanties financières sont mises en place et réactualisées chaque année pour couvrir les coûts de remise en état du site. Ces fonds sont séquestrés auprès de la Caisse des dépôts et ne peuvent être utilisés que pour la remise en état du site, même en cas de défaillance de l'exploitant.

Nous restons ouverts à une concertation avec les parties prenantes pour ajuster le projet de remise en état en fonction des enjeux futurs, comme la création d'une réserve d'eau potable ou l'installation de fermes photovoltaïques.

Cependant, il est important de noter que si des gisements exploitables restent disponibles après ces 30 ans, et si les besoins en granulats persistent, il sera possible de demander un renouvellement de l'autorisation d'exploitation pour une nouvelle période de 30 ans. Cela dépendra des besoins futurs et des autorisations préfectorales.

**Q18 :** Y a-t-il un pourcentage maximum de carrière autorisé sur une commune ?

**Porteur de projet :** L'ouverture de nouvelles carrières suit le Schéma Régional des Carrières (SRC). Il n'y a pas de pourcentage maximum, mais les nouvelles carrières sont rarement autorisées (aucune en 25 ans en Bretagne, d'après monsieur Lagadec) si des carrières existantes peuvent être étendues.

**Q19 :** Une personne s'inquiète de la dépréciation immobilière des habitations riveraines si une nouvelle extension était demandée après 30 ans.

**Porteur de projet :** Nous comprenons votre inquiétude concernant la dépréciation immobilière. Cependant, il est difficile de présager de l'avenir et de l'impact exact sur les valeurs immobilières. Nous n'avons pas réalisé d'étude spécifique sur ce sujet.

Il est important de noter que les carrières font partie intégrante du paysage local depuis de nombreuses années, et que Saint-Renan reste une commune attractive. Nous mettons tout en œuvre pour limiter les nuisances et préserver la qualité de vie des riverains.

Si une nouvelle extension était envisagée après 30 ans, cela ferait l'objet d'une nouvelle consultation publique et d'une étude d'impact détaillée, incluant une évaluation des effets potentiels sur l'environnement et les habitations riveraines.

**Q20 :** Quelle sera la fréquence des tirs de mine ?

**Porteur de projet :** Actuellement, nous réalisons moins de 10 tirs de mine par an, ce qui correspond à notre régime moyen d'exploitation.

En cas d'exploitation à plein régime, c'est-à-dire si nous atteignons le maximum autorisé de 350 000 tonnes par an, la fréquence des tirs pourrait atteindre 25 tirs par an. Cependant, il est important de noter que 350 000 tonnes par an constituent un pic d'activité, et non notre production habituelle.

**Q21 :** La carrière va-t-elle tourner davantage après l'autorisation préfectorale ?

**Porteur de projet :** Non, l'extension de surface ne signifie pas une augmentation de l'activité. Nous resterons sur les mêmes volumes de production, avec un maximum de 350 000 tonnes par an.

**Q22 :** Pourquoi ne pas approfondir la carrière plutôt que de l'étendre ?

**Porteur de projet :** Nous ne pouvons pas approfondir davantage sans étendre la surface, car la carrière est en forme d'entonnoir. Pour accéder aux gisements profonds, il faut d'abord élargir la surface.

**Q23 :** Pourquoi les camions ne concassent-ils pas directement sur place ?

**Porteur de projet :** Nous utilisons des concasseurs mobiles, qui sont plus adaptés à notre volume d'activité actuel. Une installation fixe n'est pas prévue dans le projet actuel. Les concasseurs mobiles nous permettent de nous adapter aux besoins et de limiter les nuisances sonores et visuelles.

**Q24 :** Quelles mesures sont prises pour limiter les vibrations ?

**Porteur de projet :** Nous utilisons des détonateurs à micro-retards pour réduire les vibrations. Nous mesurons systématiquement les vibrations chez les riverains les plus proches et adaptons les charges d'explosifs si nécessaire. Les mesures de vibrations sont transmises à la DREAL pour suivi et contrôle.

#### **4. CONCLUSIONS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION (5 MN)**

Patrice Rouat a rappelé les prochaines étapes :



- Consultation en ligne : Le public est invité à consulter le dossier et à déposer ses observations sur le registre dématérialisé jusqu'au 8 décembre.
- Permanences : Deux permanences sont prévues pour recueillir les questions et observations des participants (les 15 octobre et 6 décembre).
- Réunion de clôture : Une réunion de clôture aura lieu le 6 décembre à 9h30 dans la même salle pour faire un bilan des retours et répondre aux dernières questions.

Patrice Rouat a remercié les participants, les représentants du maître d'ouvrage et les membres de la mairie pour leur présence et leur participation. La réunion s'est terminée dans un climat d'échange et de dialogue, avec une invitation à continuer les discussions lors des prochaines étapes de la consultation.

Le président de la commission  
Patrice Rouat